

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 03277 Numéro SIREN : 432 623 338 Nom ou dénomination : O'CIRCUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2020 sous le numéro de dépôt 1476

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/1476

Déposant :

Nom/dénomination : O'CIRCUS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 432 623 338

N° gestion : 2000 B 03277

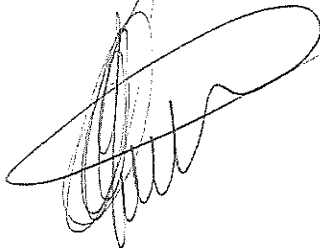


O'CIRCUS
Société par actions simplifiée au capital de 7 486 400euros
Siège social : 39, route de Noisy
93250 VILLEMOMBLE
432 623 338 RCS BOBIGNY

Comptes annuels

Et Annexes

De l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

certifié conforme.


Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	30 578	27 828	2 750	2 750
Fonds commercial (1)	175 316		175 316	175 316
Autres immobilisations incorporelles	1	1		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions	2 087 005	1 478 090	608 915	713 265
Installations techniques, matériel et outillage industriels	539 901	391 152	148 749	134 345
Autres immobilisations corporelles	4 118 972	2 603 996	1 514 976	1 248 797
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	16 196		16 196	22 500
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 751 001	485 500	3 265 501	7 680 306
Créances rattachées aux participations	16 197 822		16 197 822	8 745 959
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	87 074		87 074	70 102
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 003 868	4 986 567	22 017 301	18 793 342
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	14 751		14 751	9 153
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	299 975		299 975	590 893
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	5 010		5 010	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	383 224	7 793	375 431	448 232
Autres créances	2 212 746		2 212 746	2 363 120
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	2 031		2 031	1 017
Disponibilités	336 249		336 249	178 339
Charges constatées d'avance (3)	36 926		36 926	4 553
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 290 911	7 793	3 283 118	3 595 307
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	30 294 779	4 994 360	25 300 419	22 388 649
(1) Dont droit au bail			22 867	22 867
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 983 980	



Signature

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 486 400	7 486 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 729 600	3 729 600
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500 000	500 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 506 392	7 000 621
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 602 044	505 770
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 824 436	19 222 392
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	800 316	675 013
Emprunts et dettes financières diverses (3)	61 925	9 487
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 352 112	1 297 425
Dettes fiscales et sociales	511 296	387 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	124 147	55 665
Autres dettes	626 186	741 043
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	4 475 983	3 166 257
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	25 300 419	22 388 649
(1) Dont à plus d'un an (a)	436 270	357 071
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 039 713	2 809 186
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	443 245	228 119
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Signature

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	18 471 561		18 471 561	17 377 375
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 983		1 983	
Chiffre d'affaires net	18 473 544		18 473 544	17 377 375
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 172	14 021
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			47 408	73 745
Autres produits			1 694	924
Total produits d'exploitation (I)			18 530 819	17 466 065
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			13 157 069	12 798 553
Variations de stock			290 918	-26 974
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 014	2 794
Variations de stock			-5 598	5 109
Autres achats et charges externes (a)			1 448 879	1 512 952
Impôts, taxes et versements assimilés			194 721	178 669
Salaires et traitements			1 733 057	1 510 083
Charges sociales			654 571	533 785
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			354 588	305 247
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 793	17 870
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			50 269	1 485
Total charges d'exploitation (II)			17 888 282	16 839 573
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			642 537	626 492
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			121 000	154 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			181 474	97
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			302 474	154 097
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			76 172	61 460
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				120
Total charges financières (VI)			76 172	61 580
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			226 302	92 517
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			868 839	719 009



Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	52 376	
Sur opérations en capital	825 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	877 376	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	67	116
Sur opérations en capital	4 580	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	643	
Total charges exceptionnelles (VIII)	5 290	116
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	872 086	-116
Participation des salariés aux résultats (IX)	11 373	17 046
Impôts sur les bénéfices (X)	127 508	196 077
Total des produits (I+III+V+VII)	19 710 669	17 620 163
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 108 625	17 114 392
BENEFICE OU PERTE	1 602 044	505 770
(a) Y compris :		2 688
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	52 344	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	26	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 000	



ETATS FINANCIERS

2018

Annexe



Signature

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS O'CIRCUS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 25 300 419 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 602 044 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.



Signature

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 10 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.



Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : décroissance moyenne
- Age de départ à la retraite : 60–62 ans
- Taux de rotation du personnel : Cadres faible/Etam moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88–90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 94 622 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La société O'Circus a procédé à une TUP en date du 27/06/2018.
Elle a absorbé la société O'PORTUN (SIRET : 48258238400012)



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	175 316			175 316
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 479	9 100		30 579
Immobilisations incorporelles	196 795	9 100		205 895
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	2 087 005			2 087 005
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	639 282	269 114	368 495	539 901
– Installations générales, agencements aménagements divers	3 936 152	1 144 688	1 149 896	3 930 943
– Matériel de transport	1 102			1 102
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	389 972	79 048	282 093	186 927
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	22 500	32 868	39 172	16 196
Immobilisations corporelles	7 076 014	1 525 718	1 839 656	6 762 075
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	16 911 765	18 994 372	15 957 314	19 948 823
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	70 102	16 972		87 074
Immobilisations financières	16 981 867	19 011 344	15 957 314	20 035 897
ACTIF IMMOBILISE	24 254 676	20 546 162	17 796 970	27 003 868



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	9 100	1 525 718	19 011 344	20 546 162
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	9 100	1 525 718	19 011 344	20 546 162
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		39 172	15 496 928	15 536 100
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 800 484	460 386	2 260 870
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 839 656	15 957 314	17 796 970

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	152 449



Signature

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLE SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SCI VICTOR HUGO	855	-859	56,78	485		15				
– Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SAS FRAIS COURNEUVE	70	-1 158	40,00	10	10	808		40 469	1 010	
SCI SCI DRACONIS	1	-2	70,00			3				
SAS L'AVTOU	500	1 407	25,00	10	10	2 388		1 681	22	
SAS FRAIS PIERREFITTE	10	-15	40,00	4	4				-1	
SCI EMILE ZOLA	1	107	10,00			4 021		636	-92	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations françaises										
– Autres participations étrangères										



Handwritten signature

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				27 829
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 729			27 829
Immobilisations incorporelles	18 729			
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	1 373 740	104 350		1 478 090
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	504 937	39 019	368 527	391 152
– Installations générales, agencements aménagements divers	2 724 131	197 419	1 137 396	2 490 765
– Matériel de transport	1 102			1 102
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	353 195	14 443	282 093	112 129
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 957 106	355 231	1 788 016	4 473 238
ACTIF IMMOBILISE	4 975 834	355 231	1 788 016	4 501 067



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 917 792 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	16 197 822		16 197 822
Prêts			
Autres	87 074		87 074
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	383 224	383 224	
Autres	2 212 746	228 765	1 983 980
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	36 926	36 926	
Total	18 917 792	648 915	18 268 877
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Créances clients	7 793
TOTAL	7 793



Signature

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 486 400,00 euros décomposé en 46 790 titres d'une valeur nominale de 160,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 475 983 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	443 245	443 245		
– à plus de 1 an à l'origine	357 071	91 180	265 891	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	230	230		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 352 112	2 352 112		
Dettes fiscales et sociales	511 296	511 296		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	124 147	124 147		
Autres dettes (**)	687 881	517 502	170 379	
Produits constatés d'avance				
Total	4 475 983	4 039 713	436 270	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	89 823			
(**) Dont envers les associés	61 695			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	187 834
INTERETS COURUS A PAYER	3 437
INTERETS COURUS SUR EMPUNT	230
CONGES A PAYER	151 501
AUTRES CHARG INTERESST AUX SALARIES	11 893
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	56 722
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	14 824
FORMATION CONTINUE A PAYER	31 190
EFFORT CONSTRUCTION A PAYER	9 239
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	13 962
ORGANIC TASCOM A PAYER	49 508
CFE CVAE A PAYER	5 539
TVTS A PAYER	222
Total	536 101

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	36 926		
Total	36 926		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 910 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 57 personnes.

	Personnel saliarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	54	
Ouvriers		
Total	57	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Emile Zola : Caution BP	2 400 000
Avals et cautions	2 400 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 400 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 122 391 euros

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



O'CIRCUS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 486 400 euros
Siège social : 39, Route de Noisy, 93250 VILLEMOMBLE
432 623 338 RCS Bobigny

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MAI 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 1 602 043,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 602 043,97 euros
A la réserve légale	80 102,20 euros
Le solde soit	1 521 941,77 euros
Affecté en intégralité au compte report à nouveau	
Qui se trouve ainsi porté de	7 506 391,75 euros
A	9 028 333,52 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 MAI 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Céline QUATTRUCCI

O'CIRCUS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 486 400 euros
Siège social : 39, Route de Noisy, 93250 VILLEMOMBLE
432 623 338 RCS Bobigny

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MAI 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous avons augmenté notre chiffre d'affaires de 6.30% passant ainsi de 17 377 375 euros à 18 473 544 euros en 2018.

Les charges d'exploitation ont également augmenté mais de manière moins importante que le chiffre d'affaires (6.22%), ce qui a pour conséquence une amélioration du résultat d'exploitation (642 537 euros en 2018 contre 626 492 euros en 2017).

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la société a conclu un contrat d'approvisionnement avec le Groupe Casino et a modifié son enseigne pour devenir « Marché Frais Leader Price ».



Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Nous allons poursuivre cet exercice sur la même lignée.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Cession de participation / prise de participation

Au cours de l'exercice écoulé nous avons apporté la participation que nous détenions dans le capital de la société CBVIMMO à la société TERRA NOBILIS dans les conditions décrits ci-après :

- Evaluation des titres apportés : 825 000 €
- Attribution de 75 actions de la société TERRA NOBILIS en contre partie de l'apport, soit une prise de participation à hauteur de 2.67% du capital social.

Sociétés contrôlées

Notre société contrôle actuellement les sociétés suivantes :

- La société FRAIS COURNEUVE ;
- La société DRACONIS ;
- La société L'AVTOU ;
- La société FRAIS PIERREFITTE ;
- La société VICTOR HUGO.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées <i>(préciser : HT ou TTC)</i>		1 104 142 € TTC	129 664 € TTC	18 172 € TTC	1 205 342 € TTC	2 457 319 € TTC		3 252 € TTC	414 € TTC	2 403 € TTC	351 940 € TTC	358 010 € TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>		7.06%	0.83%	0.12%	7.72%	15.73%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>								0.02%	0%	0.01%	1.81%	1.84%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : <i>(préciser)</i> ☐ Délais légaux : <i>(préciser)</i>						☐ Délais contractuels : <i>(préciser)</i> ☐ Délais légaux : <i>(préciser)</i>						

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 18 473 544,46 euros contre 17 377 374,67 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 6,31%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 57 274,23 euros contre 88 690,67 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -35,42%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 13 444 402,90 euros contre 12 779 482,13 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,20%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 448 879,44 euros contre 1 512 952,21 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,23%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 194 720,62 euros contre 178 669,15 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,98%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 733 057,44 euros contre 1 510 083,46 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 14,77%.

Le montant des charges sociales s'élève à 654 571,20 euros contre 533 785,10 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,63%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 126 personnes contre 49 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation importante qui s'explique par la reprise du personnel de la société O'PORTUN suite à la TUP.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 362 381,29 euros contre 323 116,83 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,15%.

Le montant des autres charges s'élève à 50 268,85 euros contre 1 484,60 euros pour l'exercice précédent, soit une variation importante.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 17 888 281,74 euros contre 16 839 573,48 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,23%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 642 536,95 euros contre 626 491,86 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 2,56%.

Compte tenu d'un résultat financier de 226 302,21 euros (92 517,16 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 868 839,16 euros contre 719 009,02 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,84%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 872 085,81 euros contre -116,09 euros pour l'exercice précédent.

- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 11 373,00 euros contre 17 046,00 euros pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés de 127 508,00 euros contre 196 076,67 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 602 043,97 euros contre un bénéfice de 505 770,26 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse significative.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 25 300 419,00 euros contre 22 388 648,69 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,01%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 602 043,97 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 602 043,97 euros
A la réserve légale	80 102,20 euros
Le solde soit	1 521 941,77 euros
Affecté en intégralité au compte report à nouveau	
Qui se trouve ainsi porté de	7 506 391.75 euros
A	9 028 333.52 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 20 824 436 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société VAL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Françoise BLIAH, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.



ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- que les associés ont été consultés sur une augmentation de capital réservée aux salariés **le 29 juin 2018** ;

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à VILLEMOMBLE
Le 6 mai 2019

Céline QUATTRUCCI
Présidente

O'CIRCUS

Société par actions simplifiée au capital de 7.486.400 euros

Siège social : 39, route de Noisy
93250 VILLEMOMBLE

R.C.S. BOBIGNY B 432 623 338

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

VAL AUDIT . Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de PARIS.

Siège social : 122, rue Lauriston - 75116 PARIS . Tél : 01 47 27 26 68 - Courriel : valaudit@valaudit.com.
S.A.R.L. au capital de 55.000 € - Siren 391 055 290 - RCS PARIS - APE 6920Z.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **O'CIRCUS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 mai 2019.

VAL AUDIT
Société de commissaires aux comptes



Bernard BLIAH
Mandataire social